

**COMPTES COMMUNAUX 2014**  
**Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville**

**1. INTRODUCTION**

Les comptes 2014 de la Municipalité de Delémont présentent un bénéfice de CHF 1'568'011.- alors que le budget 2014, accepté par le Conseil de Ville, tablait sur un excédent de charges de CHF 1'201'700.-. Des amortissements complémentaires pour CHF 3'182'800.- ont été effectués.

Le Conseil communal relève la performance des revenus des personnes physiques qui atteignent CHF 23,8 millions, soit CHF 1'751'000.- de plus par rapport aux prévisions budgétaires. Ceci malgré l'introduction, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des modifications de la loi d'impôts visant notamment à une harmonisation entre les couples mariés et célibataires.

En relation avec ce résultat, le Conseil communal enregistre avec satisfaction un degré d'autofinancement de 132,8 %.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes – CGVC - et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2014, complètent le présent rapport.

**2. PRESENTATION**

Les comptes de l'exercice 2014, en comparaison avec le budget 2014 et les comptes 2013, se présentent ainsi :

En francs	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
CHARGES	106'665'194.95	99'876'070.00	103'263'130.36
REVENUS	108'233'205.85	98'674'370.00	103'444'330.61
<b>BENEFICE</b>	<b>+ 1'568'010.90</b>	<b>- 1'201'700.00</b>	<b>+ 181'200.20</b>

**Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité**

**Charges en plus**

L'augmentation de l'activité de la Maison de l'Enfance a provoqué des charges complémentaires au chapitre 0626 pour CHF 117'000.-.

La séance de formation sur la gestion financière organisé par la CGVC, a occasionné une charge complémentaire de CHF 2'322.-, rubrique 0110.300.01.

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

• 0111.365.05	Projet de fusion Delémont et sa couronne	CHF 36'744.-
	Enveloppe entretien bâtiments communaux	CHF 41'100.-
	Enveloppe de l'école primaire	CHF 21'286.-
• 0670	Projets et développement sociaux	CHF 15'317.-

**Charges en moins**

Les emprunts renouvelés en 2014 varient entre 0,51 % et 1,27 % selon la durée d'un an à six ans. Par rapport aux comptes 2013, la charge a diminué de CHF 251'724.- et représente un gain de CHF 441'500.- en comparaison avec le budget.

### Recettes en plus

Comme pour les dépenses, voici les principaux postes qui présentent des rentrées supplémentaires :

• 0200.434.01	Redevances & contributions de tiers	CHF 27'927.-
• 0310.437.01	Amendes	CHF 21'809.-
• 0840.421.01	Créances : part intérêts moratoires	CHF 166'600.-
• 0870.439.01	Vente Domont 21	CHF 133'700.-
• 0870.434.01	Prestations communales envers les SID	CHF 51'800.-
• 0875.434.03	SID - Prestations aux collectivités publiques	CHF 175'953.-

### Recettes en moins

La prise en charge par les services autofinancés des prestations des employés des travaux publics n'a pas atteint les montants portés au budget. Ces décomptes sont établis par la gestion du temps de travail. Il s'agit de plus de CHF 300'000.- qui ont été pris en charge par le compte communal.

A la suite d'un été pluvieux, les entrées de la piscine plein air ont chuté de CHF 72'302.-.

### Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- Enlèvement des ordures : Le service présente une insuffisance de financement depuis 2011. Pour 2014, le déficit s'élève à CHF 112'307.-. Le fonds est épuisé et il présente, désormais, un découvert de CHF 44'415.40. Une étude est en cours pour remédier à ce manco notamment.
- Service du feu : un amortissement complémentaire de CHF 17'500.- a été réalisé, ainsi qu'une attribution au fonds de réserve de CHF 595.15.
- Canalisations et installations d'épuration : La gestion du temps de travail a déterminé de façon précise les heures consacrées à l'entretien. Celles-ci sont inférieures au budget de CHF 201'610.-. En conséquence, le disponible financier a été utilisé pour des amortissements complémentaires et une mise en réserve de CHF 147'831.-.
- Service des eaux : les frais d'entretien et de réparation sont inférieurs globalement de CHF 213'842.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation pour CHF 891'256.-.
- Service de l'électricité : le résultat 2014 permet d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation de CHF 432'111.-, et le fonds éclairage public de CHF 175'707.-. Pour rappel, un tableau synthétique, dans les annexes, permet de prendre connaissance des comptes de ce service de manière simplifiée.
- Service du gaz : Contrairement à l'été, l'hiver 2013-2014 a été clément. Il s'en est suivi une baisse des ventes du gaz. Ceci explique le faible remboursement de CHF 50'000.- en faveur de la Municipalité.

### Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement, et se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont en hausse (+ CHF 200'812.-) par rapport aux comptes 2013 et de CHF 127'088.- par rapport au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter. La charge des communes jurassiennes a augmenté de CHF 727'795.- et s'explique par la création de nouvelles places dans les institutions d'accueil de la petite enfance et des heures de garde des crèches à domicile.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est conforme au budget, rubrique 0660.361.01. La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les

décomptes que le Service financier reçoit a posteriori. Le décompte de l'année 2013 a permis de réduire les charges 2014 de CHF 107'381.-.

- L'alimentation du Fonds de compensation financière a passé de CHF 1'060'211.- (comptes 2013) à CHF 998'130.-, soit une légère diminution de la charge de CHF 62'081.-.
- La participation des communes du district pour couvrir les charges de la commune-centre s'élève à CHF 864'502.- (rubrique 0940.444.01).
- Deux chapitres complémentaires se sont ajoutés à cette liste. Il s'agit des dépenses de l'agglomération proprement dit (chapitre 0242) pour CHF 87'175.- de charges et la gestion de la vélostation ; chapitre 0675. La Municipalité de Delémont ne fait que gérer les comptes de la vélostation au nom de l'Agglomération. Les frais à charge de la Municipalité sont imputés à la rubrique 0670.301.01 pour CHF 17'485.-.

### **3. IMPOSITIONS**

Le revenu net des impositions est de 40,9 mio. Il est nettement supérieur aux prévisions budgétaires. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- Le résultat 2014 des personnes physiques (PH) est identique à l'encaissement de l'année 2012. Ceci malgré la diminution de 2 % du barème cantonal entre 2012 et 2014 notamment. Les impôts des frontaliers progressent encore de CHF 147'827.- en se référant aux comptes 2013.
- le résultat des impôts des personnes morales (PM) est à la baisse. Toutefois, l'encaissement de plus de 6,3 millions pour 2014 est à considérer comme un résultat positif.
- les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2014 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2014, sont positives de CHF 1'870'651.-, (chapitre 0911 et 915) ;
- l'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des personnes morales et dégage un bonus de CHF 97'219.- ;
- les revenus des autres impôts (chapitre 920) apportent également leur lot de bonnes surprises par des recettes dues à l'amnistie fiscale + CHF 578'474.- ainsi que des impôts répressifs pour CHF 812'736.-. On enregistre un encaissement extraordinaire dans l'impôt des successions pour CHF 336'000.-.

### **4. INVESTISSEMENTS**

Le montant brut des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 5.85 millions contre 0.6 million de francs de recettes, soit des investissements nets de CHF 5'228'666.-. Les SID ont investi 3.1 millions. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les pages finales.

### **5. INDICATEURS HARMONISES**

Le degré d'autofinancement, sans tenir compte des résultats des SID, atteint le taux de 166.55 % et de 132,79 % avec les comptes des SID (113.62 % en 2013). Il correspond aux principes comptables. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve dans les annexes des comptes 2014.

### **6. CONCLUSION**

Le Conseil communal enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2014. Il constate que l'assiette fiscale des personnes physiques a progressé et que celle-ci donne une garantie pour les années à venir sachant que du côté des personnes morales, il faudra s'adapter, à moyen terme, aux conséquences de la 3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises.

L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat positif.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2014, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1<sup>er</sup> juin 2015

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Les comptes communaux 2014 sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 juin 2015